



# PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DES AERONEFS

aérodrome de

## METZ FRESCATY

RENDU DISPONIBLE PAR DECISION  
PREFECTORALE n° 76-103 du 29-10-1976

Mai 1976  
T.B.A./E.G.U./45/B

Echelle: 1/ 20 000

### INDICATIONS GENERALES SUR LA NATURE ET LA SIGNIFICATION DU PLAN

- 1 - HYPOTHESES DE BASES
- L'aérodrome est supposé réalisé suivant les dispositions figurant au plan
  - Le trafic est celui escompté aux alentours de l'année 1985, soit environ: 40 000 m<sup>vts</sup>/an

- Les avions et les moteurs sont de types connus ou actuellement projetés
- Les trajectoires des avions suivent les procédures actuellement prévues
- Les conditions atmosphériques sont standards et le vent nul

2 - METHODE DE CALCUL ET RESULTATS

- Elle est basée sur la détermination, en chaque point du sol environnant l'aérodrome, d'un "indice isopsonique"  $N$  représentant le niveau d'exposition totale au bruit des avions. La valeur de  $N$  et, par conséquent, la gêne, décroissent de façon continue lorsqu'on s'éloigne de l'aérodrome.

- L'environnement est partagé en quatre zones d'exposition décroissante au bruit:
 

=====	- zone "A" où $N$ est supérieur à	96
=====	- zone "B" où $N$ est compris entre	89 et 96
=====	- zone "C" où $N$ est compris entre	84 et 89
	- extérieur de la zone "C" où $N$ est inférieur à	84 et continue à décroître

3 - SIGNIFICATION DU PLAN

En raison des incertitudes sur diverses hypothèses, des variations dans les conditions de propagation et de réception du son et des approximations inévitables dans une méthode de calcul intégrant des sons de nature très variée, le zonage ainsi déterminé est APPROXIMATIF.

Cette approximation est traduite par des grisés représentant des incertitudes sur les limites des différentes zones.

Le présent document est essentiellement destiné à faciliter la tâche des Services, Organismes et Collectivités chargés d'appliquer la circulaire du 30 Juillet 1973 de Monsieur le Premier Ministre relative à la construction autour des aérodromes.